



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^{ème} séance du mardi 11 décembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/34 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Xavier de Haller « Pour une administration communale au service de tous les habitants »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze décembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :